

Chronologie des événements de la mise en œuvre de la réforme des retraites

Année 2018, mise à jour au 10 octobre 2018

10 octobre	<p>Les premières pistes dévoilées par la ministre des Solidarités et JP Delevoye :</p> <ul style="list-style-type: none">- une réforme qui n'est pas financière ni paramétrique mais qualitative ;- un système universel par points, public, en répartition ;- avec les mêmes de calcul des droits et des mécanismes de solidarité pour tous les actifs ;- et une accumulation de points dans un compte tout au long de la carrière ;- un même niveau de cotisations pour les salariés publics et privés ;- avec une intégration des primes des fonctionnaires ;- un âge de départ à 62 ans ;- une compensation des temps de chômage, de maladie, d'invalidité, de maternité ;- une prise en compte des spécificités de certains métiers (carrières longues, métiers pénibles ou dangereux) et du handicap ;- une bonification dès le 1^{er} enfant ;- le maintien de la réversion- et du minimum de pension ;- une application très progressive, étalée sur le temps long, qui ne concerne ni les retraités ni ceux à moins de 5 ans de la retraite ;- les droits acquis maintenus à 100 %.
10 octobre	<p>Réunion des partenaires sociaux avec Jean-Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, qui doit présenter ses premières pistes de réforme.</p>
2 octobre	<p>Les partenaires sociaux décident une augmentation de 0,6 % des retraites complémentaires dès novembre 2018.</p>
26 août	<p>Édouard Philippe annonce une revalorisation des retraites de base de 0,3 % au 1^{er} janvier 2019.</p>
31 mai	<p>Annonce de JP Delevoye de l'ouverture d'une consultation citoyenne jusqu'au 25 octobre sur internet : https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/ et d'un système de retraite par points, sans changer l'âge légal de départ de 62 ans ni le niveau des pensions.</p>
29 mai	<p>Une étude de la Dares conclut que les départs anticipés à la retraite ont recommencé à augmenter : +10,5 % en 2016 en raison des assouplissements des conditions de départ précoce en retraite pour les salariés ayant commencé de travailler de bonne heure. L'âge moyen des bénéficiaires a lui aussi augmenté (au moins 60 ans). Forte hausse du nombre de femmes en 10 ans.</p>

16 mai	Publication par la Drees de l'ouvrage « Les retraités et – édition 2018 » qui donne un panorama statistique complet de la retraite en France : http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2018
3 mai	Le ministre de l'Économie annonce une réforme de l'épargne retraite sur la portabilité, la réversion, la simplification de l'accès, la sortie en capital ou rente et des incitations fiscales : https://bit.ly/2Kjo1xJ
19 avril	Le gouvernement annonce le calendrier de la concertation sur la réforme du système de retraite. Concertation sur 6 groupes de thèmes : 3 d'ici l'été (construction d'un système universel, droits non contributifs, droits familiaux et égalité femmes-hommes) ; 3 à l'automne (conditions d'ouverture des droits à retraite, conditions des départs anticipés, gouvernance pilotage et organisation). Avec 2 réunions bilatérales par organisation pour chaque groupe de thème. Plus une consultation citoyenne : http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/retraites/article/calendrier-et-methode-de-la-concertation-sociale
16 avril	Début des rencontres des syndicats et patronats avec le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, à partir d'un document de bilan intitulé « Vers un système universel de retraite, principaux constats sur le système actuel, enjeux du système cible », envoyé aux partenaires sociaux.
3 mars 2018	Publication du décret n° 2018-154 du 1er mars 2018 relatif au répertoire de gestion des carrières unique qui instaure un fichier unique regroupant toutes les informations sur la carrière de chaque assuré social : http://bit.ly/2I0LYJB
22Janvier 2018	Le président Macron déclare souhaiter que tous les textes de réforme des retraites soient finalisés « d'ici à l'été 2019 », pour passer de 37 régimes de retraite à « un régime simplifié, lisible, restaurant la confiance ».